

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE SACHÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 15
Présents 12
Votants 15

L'an deux mille seize, et le 22 février à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Olivier
BOUISSOU, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : le 15/02/2016,

Présents : M. Olivier BOUISSOU, Mme Nadine DESCHAMPS, M. Daniel MARTIN,
Mme Cécile EVANO, M. Stéphane AUGU, M. Guy SAVELON, Mme Danielle
ROUSSEAU, M. Pascal PLANCHANT, M. Laurent BOSSÉ, M. Philippe VERNIER,
M. Jérôme ROBUCHON, Mme Marie-Pierre PLEURDEAU.

Absente excusée : Mme Isabelle JAVAUX (procuration à M. Olivier BOUISSOU),
Mme Séverine HEFTI-BOYER, (procuration à Mme Nadine DESCHAMPS) et Mme
Cécile DESCHAMPS (procuration à Mme Cécile EVANO).

Absent : néant

Un scrutin a eu lieu, Madame Danielle ROUSSEAU a été élue secrétaire à l'unanimité.

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la
réunion du 25 janvier 2016, Monsieur le Maire propose d'étudier les sujets
figurants à l'ordre du jour de la convocation :

2016-2-1 / CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que
l'ouverture de classe obtenue en 2012 a nécessité la création d'un poste de
contractuel pour faire fonction d'ATSEM. Depuis une nouvelle classe a été
ouverte compte tenu de l'évolution progressive du nombre d'élèves.
Monsieur le Maire propose donc de créer un poste permanent en
remplacement du poste de contractuel pour cette classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que le
poste d'agent faisant fonction d'ATSEM se pérennise, décide à l'unanimité de
créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe faisant fonction d'ATSEM à
29,20/35e à partir du 31 août 2016. Le Conseil Municipal charge Monsieur le
Maire de recruter la personne de son choix, de signer tous les actes
correspondants et de prévoir les fonds nécessaires au budget primitif.

**2016-2-2/ CRÉATION DE POSTE DE REMPLACEMENT POUR
L'AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que
l'agent en charge de l'agence postale communale sera en congés en avril.
Ainsi, il est nécessaire de créer un poste d'agent contractuel pour le
remplacement sur cette période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'agent contractuel pour l'agence postale communale à raison de 3,5 heures par jour d'ouverture à compter du vendredi 1er avril 2016. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de recruter les personnes de son choix, de signer tous les actes correspondants et de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif.

2016-2-3/ ÉTUDE DE DEVIS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu des devis de :

- l'entreprise CARRÉ VERT pour la réfection du sol de la cour de l'école maternelle de pour un montant de 650 € H.T.,
- de l'entreprise SES pour des panneaux de signalisations pour :
 - la Résidence des Coutures pour un montant de 156,42 € T.T.C.,
 - l'étang des Maurux pour un montant de 96,66 € T.T.C.,
 - Madame DELIVRE pour un montant de 99,12 € T.T.C

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les devis de :

- l'entreprise CARRÉ VERT pour la réfection du sol de la cour de l'école maternelle de pour un montant de 650 € H.T.,
- de l'entreprise SES pour des panneaux de signalisations pour un montant total de 352,20 € T.T.C.

2016-2-4/ CINÉMA EN PLEIN AIR

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu le devis de la société Réseau Ciné-Off pour le cinéma en plein air qui aura lieu le 25 juillet à l'étang des Maurux pour un montant de 2 343,84 € T.T.C. Monsieur le Maire précise qu'une partie du montant total est pris en charge dans le cadre du PACTE de la Région Centre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de Ciné-Off d'un montant de 2 343,84 € T.T.C. et charge Monsieur le Maire de faire la demande de subvention correspondante.

2016-2-5/ CRÉATION DE NOUVEAUX MASSIFS

Monsieur le Maire informe les membres qu'il a reçu un devis de l'entreprise Palette Végétale pour la somme de 2 248,80 Euros T.T.C., pour la création de nouveaux massifs et le fleurissement de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la Palette Végétale pour la somme de 2 248,80 Euros T.T.C. et charge Monsieur le Maire de prévoir les fonds nécessaires à la section d'investissement du budget primitif.

2016-2-6/ CRÉATION D'UNE LIAISON DOUCE ENTRE LA RUE PRINCIPALE ET LE CHEMIN DU PRÉ GUIBERT

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la société TTPL pour créer une liaison douce à côté de l'épicerie, entre la rue Principale et le chemin du Pré Guibert, pour la somme de 8 509,54 Euros. Cet escalier

permettra de faciliter l'accès au bourg pour les riverains, et notamment à l'école élémentaire proche.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de déposer pour ce dossier une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention de 50% au titre des amendes de polices.

2016-2-7/ CONVENTION DE SERVITUDES ERDF A LA PACOTTERIE

Monsieur le Maire informe les membres qu'il a reçu une demande d'autorisation pour installer sur le chemin communal 112 à La Pacotterie un câble souterrain HTA 20.000 volts, afin d'assurer la continuité du bon fonctionnement du service public, et de régler divers problèmes de tension du réseau électrique dus aux conditions climatiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de d'accorder cette autorisation, et charge Monsieur le Maire de signer cette convention de servitudes.

2016-2-8/ VŒU RELATIF AU PROJET PRÉFECTORAL DE SDCI

CONSIDERANT le vœu présenté par M. le Maire de la commune de SACHÉ

Par courrier du 12 octobre 2015, le Préfet a notifié à la commune de SACHÉ son projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Par délibération du 16 novembre 2015, le conseil municipal a exprimé un avis défavorable.

Le conseil municipal de la commune de SACHÉ demande à M. Eric Loizon, Président de la Communauté de communes du Pays d'Azay-le-Rideau et membre de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), de déposer un amendement au projet de SDCI lors de la réunion de la CDCI du 4 mars prochain afin de retenir un périmètre de fusion regroupant la Communauté de communes du Pays d'Azay-le-Rideau et la Communauté de communes du Val de l'Indre acté au 1^{er} janvier 2017. Toutefois chaque communauté de commune restera indépendante mais mutualisera les services au fil des besoins avec pour objectif d'avoir une fusion définitive en 2020.

2016-2-9/ REMBOURSEMENT DE TÉLÉPHONIE A UN AGENT

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser les frais téléphoniques d'un montant de 155.88 € à l'agent responsable du service technique qui utilise son téléphone portable personnel à des fins professionnelles.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 22h30, et indique que la prochaine réunion aura lieu le lundi 21 mars 2016 à 20h30.

Noms	Signature
M. BOUISSOU Olivier	
Mme DESCHAMPS Nadine	
M. MARTIN Daniel	
Mme EVANO Cécile	
M. AUGU Stéphane	
M. SVELON Guy	
Mme ROUSSEAU Danielle	
Mme JAVAUX Isabelle	Absente excusée
M. PLANCHANT Pascal	
M. BOSSÉ Laurent	
M. VERNIER Philippe	
M. ROBUCHON Jérôme	
Mme PLEURDEAU Marie-Pierre	
Mme HEFTI-BOYER Séverine	Absente excusée
Mme DESCHAMPS Cécile	Absente excusée